

25^c.

Journal du Lot

25^c.

ORGANE RÉPUBLICAIN DU DÉPARTEMENT

Paraissant les Mercredi, Vendredi et Dimanche

Abonnements

LOT et Départements limitrophes.....	3 mois	6 mois	1 an
Autres départements.....	11 fr. 50	21 fr.	38 fr.
TÉLÉPHONE 31	12 fr.	22 fr.	40 fr.

Les abonnements se paient d'avance
Joindre 1 franc à chaque demande de changement d'adresse

Rédaction & Administration

CAHORS. — 1, RUE DES CAPUCINS, 1. — CAHORS

A. COUESLANT, Directeur

Rédacteurs : Emile LAPORTE, Louis BONNET, Paul GARNAL

Les Annonces sont reçues au bureau du Journal.

Publicité

ANNONCES JUDICIAIRES.....	1 fr. 90
ANNONCES COMMERCIALES (la ligne ou son espace).....	2 fr. 25
RÉCLAMES 3 ^e page (— d° —).....	3 fr. 50
» 2 ^e page (— d° —).....	6 fr. »

Les Annonces judiciaires et légales peuvent être insérées dans le Journal du Lot pour tout le département.

LES ÉVÉNEMENTS

Ruine du franc ! Ruine des finances !
Accroissement des charges ! Hausse formidable du coût de la vie ! Augmentation incessante du nombre des chômeurs !... Ce sont là quelques traits du bilan de faillite du Front populaire.

Comment faut-il dire que nous comprenons parfaitement la nécessité de réformes profondes qui adapteraient le régime social aux conditions nouvelles créées par le formidable développement du machinisme ? Comment faut-il dire que nous trouvons légitime et naturelle la revendication des ouvriers qui veulent avoir leur juste part des avantages que cette transformation devrait procurer aux membres de la société renouée ?

Si grand et si fécond qu'ait été le rôle du capitalisme au XIX^e siècle, on sait et l'on voit qu'il est dépassé par le développement même de son œuvre et qu'il doit se prêter à des formes nouvelles de production et de répartition.

Ce ne sont donc ni les réformes qui nous effrayent, ni les réclamations même tumultueuses et impatientes des classes en voie d'ascension. Tout cela entrerait dans le courant d'une évolution créatrice et bienfaisante.

Mais c'est tout le contraire que nous a apporté le Front populaire qui démolit et saccage au lieu de restaurer. Il y a de tout dans ce qu'il a fait sauf une œuvre de progrès et d'amélioration.

Politiquement, lui qui prétendait « défendre la République », il en a ruiné les principes en faisant du régime parlementaire une lamentable dérision et de la souveraineté nationale un mensonge. Ce ne sont plus les représentants élus du peuple qui décident. On leur apporte des textes tout préparés ailleurs qu'ils n'ont plus qu'à voter pour leur donner force de loi. Ils sont réduits à exécuter les volontés d'organismes comme la C.G.T. qui manœuvrent les communistes. L'autorité gouvernementale est au service de pouvoirs usurpateurs qui travaillent au profit d'égoïsmes coïncides.

Socialement, on peut dire que là où le Front populaire a passé, la vie est plus dure et la peine plus grande qu'avant sa venue. Sous son règne, on a perdu, reculé, descendu. Il a mis la société beaucoup plus bas qu'il ne l'avait prise. Chez nous, comme partout où il a sévi le socialisme a produit ses effets naturels et inévitables : il a fait de la misère, il a appauvri la collectivité. Lui, qui devait supprimer le prolétariat, il est en train de l'étendre et de l'appauvrir...

Jamais on n'avait vu s'étaler avec autant d'évidence l'absurde et criminelle contradiction du socialisme qui diminue la production des richesses tout en prétendant augmenter la répartition.

Ruine du franc ! Ruine des finances !
Accroissement des charges ! Hausse formidable du coût de la vie ! Augmentation incessante du nombre des chômeurs !... On pourrait ajouter quelques traits à ce bilan de faillite.

Mais le pire de tout, c'est l'esprit de haine dont le marxisme cherche à empoisonner la vie française et qui transforme le moindre différend en bataille de mort. Avec sa propagande qui fait appel au plus bas sentiments de l'humanité, il s'efforce de donner au mouvement social le caractère d'une révolte, l'organise comme ayant pour but final cette expropriation brutale, laquelle — en admettant que les nouveaux conquérants fussent capables de remplacer ceux qu'ils veulent évincer — ne serait qu'un déplacement d'injustice.

Guerre de classes ! Le politicien marxiste (qui est très souvent le plus égoïste des bourgeois et le pire des capitalistes) fa sa carrière dans cette abominable propagande. Il enseigne à ses adeptes rien de dehors du prolétariat, il n'y a que des ennemis avec lesquels on ne peut avoir que des rapports de bataille et dont on n'aura raison qu'en les détruisant. Entre eux

et nous, disent-ils, l'état d'antagonisme est tel que la vie des uns exige la suppression des autres.

C'est ainsi qu'on voit s'envenimer le moindre différend et que les réclamations de réforme prennent l'allure de représailles, de vengeance et de châtiment. Ils veulent faire de la justice, comme au moyen-âge on mettait à sac les villes prises d'assaut.

Mais il faut se rappeler que ce marxisme est d'importation étrangère. Loin d'être la majorité, il n'est chez nous qu'une petite minorité. Sans la stupide et suicidaire alliance des radicaux avec les marxistes, ceux-ci seraient sans pouvoir et sans autorité. C'est l'absurde et criminelle folie du Front populaire qui leur a donné un semblant de force. C'est celui-là qu'il faut détruire.

Emile LAPORTE.

UN PETIT MOT D'ECRIT.

Adieu, pauvre Carnaval !

Quelqu'un — je crois bien que c'est Lamartine, mais je n'en jurerai pas — s'écriait un jour : « La France s'ennuie. » Qu'aurait-il dit s'il s'était promené dans les rues de Paris en ce jour de mardi-gras, consacré par la tradition à de plaisantes folies ! Hélas ! Nous avons créé des loisirs ; mais nous avons supprimé les amusements.

Les hommes qui ont atteint la cinquantaine n'ont qu'à tourner un peu la tête sur l'épaule pour jeter un regard sur leur jeunesse... Je revols les boulevardiers ennuis par la foule, à qui on les livrait dans leur intégralité : les omnibus à cheveaux eux-mêmes étaient bannis de ce territoire qu'en un clin d'œil les champions du lancement de serpents et les semeurs de confetti avaient transformé en salle des fêtes. Joye innocente des enfants, liesse bachique de gaillards entourés, placidité souriante des bons bourgeois, bousculés, gâvés de rondelles multicolores et brocardés par les étudiants, sandwichés de charmanes petites folles, qu'êtes-vous devenues ? Et pourquoi cette simplicité familière, qui témoignait de bonhomie les réjouissances de la grande Cité, a-t-elle disparu ? Ne saurions-nous plus que tendre le poing ?

Sans doute, en ces temps moins compliqués, s'esbaldissait-on pour peu de chose. On était moins exigeant de toute manière. Le goût du plaisir n'était pas l'appétit effréné de jouissances. La lutte des classes connaissait des trêves. On manifestait le 1^{er} mai, bien entendu ; mais le mardi-gras et la mi-carême étaient consacrés à de plus doux exercices. Nous avons supprimé ces répit. Peut-être serions-nous incapables d'en sauver les bienfaits.

Tout cela n'est pas très consolant. Et en constatant la déception des jeunes écoliers à qui, cette année, M. Jean Zay a refusé un congé devenu évidemment sans cause, j'ai jeté une malediction rétrospective aux hygiénistes et à la séquelle des savantasses qui, pour nous faire échapper aux microbes, nous tuèrent d'ennui.

Car ce sont ces gens qui ont assassiné le mardi-gras, sous prétexte que des gamins, justiciables de quelques coups de pieds au derrière, ramassaient sur le sol des confetti qu'ils vous jetaient ensuite à la figure, on a interdit les confetti eux-mêmes.

Tout cela parce que les confetti pouvaient essayer diverses maladies ! On ne croit pas que la situation sanitaire de la ville de Paris ait été beaucoup plus grave aux époques où Carnaval nous faisait rire qu'aujourd'hui où il nous fait baller. Ces mêmes hommes de science qui nous ont empêché d'avancer des rondelles de papier sans danger, ont inventé les gaz dont des milliers d'hommes sont morts en d'effroyables douleurs.

Puissent-ils, dans le noir Érebe, souffrir mille supplices — excepté l'ennui qui leur serait profitable, si j'en crois Figaro : car l'ennui, dit-il engraisse les sots.

CÉSAR BIROTTEAU.

Informations

Au Sénat

Dans la journée de samedi, le Sénat a examiné le projet voté par la Chambre portant création de la Caisse autonome de la défense nationale.

A l'unanimité des 299 votants le projet a été adopté.

A la Chambre

Dans la séance de samedi, la Chambre a examiné en deuxième lecture le projet de loi portant création d'une caisse autonome de la défense nationale.

Le projet a été adopté à mains levées.

Électorat des indigènes algériens

Le Syndicat des informateurs de la France d'outre-mer a donné samedi son déjeuner mensuel. La présidence d'honneur était confiée à M. A. Sarraut, ministre de l'intérieur. A l'issue du déjeuner, M. A. Sarraut a prononcé un discours dans lequel il s'est déclaré partisan du projet Blum-Viollette, relatif à l'électorat algérien.

Bombardement de Barcelone

De nouveau, samedi soir, vers 19 heures, les avions nationalistes ont lancé des bombes sur les quartiers extérieurs de Barcelone. On a entendu distinctement plusieurs explosions suivies immédiatement de la canonnade fournie des batteries anti-aériennes classant les avions nationalistes vers la mer.

On compte neuf morts et une vingtaine de blessés.

La position de la Tchécoslovaquie

Dans une interview, le président Benes a réaffirmé le point de vue du gouvernement tchécoslovaque au sujet des Sudètes.

« Nous sommes prêts, a-t-il dit à défendre notre intégrité territoriale par la force si besoin est. »

M. Benes a exprimé l'espoir que les négociations engagées entre la Grande-Bretagne et l'Italie aboutiraient.

« Nous ne croyons pas que la guerre soit imminente, a-t-il ajouté, mais nous sommes prêts à défendre notre idéal démocratique, idéal que nous partageons avec la France, l'Angleterre, la Belgique et les Etats-Unis, et notre intégrité territoriale par la force, si besoin est. »

L'Allemagne et les colonies

Le nouveau ministre de l'économie du Reich, M. Funk, a prononcé dimanche matin, à l'occasion de l'ouverture de la Foire de Leipzig, son premier discours officiel.

« La question coloniale, a-t-il dit, est liée au destin du peuple allemand. On dit que les colonies n'ont pas de valeur. Cependant, les statistiques anglaises et françaises montrent le rôle que les importations coloniales jouent dans le développement de ces pays. »

« Avant tout, la question coloniale est une question de prestige politique. Les clauses coloniales du traité de Versailles ont eu le caractère d'une punition déshonorante infligée à l'Allemagne. C'est pour nous une question d'honneur national. »

Entre le Japon et l'U.R.S.S.

Le ministre des affaires étrangères a donné l'assurance à l'ambassadeur du Japon à Moscou, de rejeter la protestation soviétique contre la détention du cargo « Kuznetsov », et de la vedette « Winhel », qui étaient entrés dans des zones fortifiées du nord du Japon.

Le ministre des affaires étrangères japonais aurait manifesté son indignation des menaces de représailles soviétiques. Il a souligné que neuf bateaux de pêche nippons et cinquante-six sujets japonais sont actuellement détenus en U.R.S.S., sous l'accusation d'entrée illégale, d'espionnage, etc.

M. Shigemitsu exigera leur libération sans condition.

En Palestine

La bataille du Djenine est toujours dans sa phase aiguë. Les terroristes résistent par petits groupes et ont même réussi ce matin à rompre en certains points l'encerclement des troupes régulières avec l'intention de franchir la frontière de Transjordanie.

Les difficultés qu'éprouvent les bandes demeurées cernées à se ravitailler les mettent à brève échéance à la merci des autorités. Les pertes des rebelles dépassent actuellement 80 morts et de nombreux blessés.

Dans le Pacifique

On mande de Washington, au « New York Times » : Par un ordre de l'exécutif M. Roosevelt a proclamé la souveraineté des Etats-Unis sur les îles Canton et Enderbury de l'archipel Rhenix, dans le Pacifique. Ces îles sont placées sous la juridiction et le contrôle du ministre de l'intérieur pour les questions administratives.

Relations germano-soviétiques

Les pourparlers diplomatiques entre les gouvernements soviétique et allemand ont abouti à un accord décidant la fermeture des consulats allemands en U.R.S.S. et des consulats soviétiques en Allemagne.

En Chine Centrale

Selon des bruits dont on ne peut obtenir confirmation, un nouveau gouvernement provisoire serait constitué en Chine Centrale, le 9 mars, avec l'appui du Japon.

EN PEU DE MOTS...

— Le bilan des victimes des inondations de la Californie est de 159 morts et 74 disparus.

— Miss Margaret Max Dermott est morte, à Chicago, léguant une fortune estimée 30.000 dollars à son chien esquimaux « Spitz ». Le tribunal civil n'a fait aucune difficulté pour reconnaître cet heureux légataire universel de la vieille demoiselle.

— On redoute une grève des ouvriers du canal de Suez, à partir du 15 mars prochain, à la suite d'une conférence tenue samedi à Ismailia par les délégués du personnel de la Compagnie.

— Mme veuve Sury, née Adèle Decroux, demeurant à Bourseuil (commune du Vigan) dans le département de la Seine, aura 100 ans le 10 avril prochain.

— Samedi soir, M. Braun, gardien et concierge de l'aérodrome de la Garonne, près d'Agen, allumant le phare-vigie qui fonctionne à l'acétylène. Soudain, celui-ci éclata. Des éclats de verre ont sectionné la corolide du fils du gardien âgé de 12 ans. La mort a été instantanée.

— Un avion commercial allemand s'est écrasé aux environs de Guaranda (Equateur). Les quatre passagers ont été tués.

NOS ÉCHOS

Point de vue.

En commençant avisé, le coiffeur d'Einstein s'est quelque peu initié aux doctrines du maître.

Un jour, il lui arriva de donner un malencontreux coup de rasoir et de couper sérieusement son client.

— Oh ! fit Einstein.

— Ce n'est rien, maître, à peine quelques centimètres...

— Hé bien !... quelques centimètres... ça ne vous suffit pas ?

— Evidemment, maître, quelques centimètres sur le menton... c'est quelque chose... mais si l'on considère la distance qui sépare Sirius de la Terre...

Einstein n'insista pas et sourit vaguement flatté dans le fond.

Mais, au moment de sortir, et après être passé à la caisse, il se dirigea vers la porte sans paraître songer au pourboire. Alors l'autre, aussi discret que possible :

— Pardon, maître, mais... le garçon !

— Evidemment, répondit Einstein, quelques pièces de monnaie dans la poche d'un coiffeur, c'est quelque chose ; mais si l'on considère le trésor de la Banque de France !

Ce qui ne l'empêcha d'ailleurs pas de doubler le pourboire habituel.

Dans le fond.

Un inspecteur visite par surprise l'école du village et fait enrager le professeur et les enfants par sa façon de mesurer tout ce qu'il voit et entend.

Apparemment, il n'avait pas une haute opinion de l'école et il résolut de faire un dernier examen et de poser des questions de connaissance générale aux enfants.

Il se tourne vers petit Jean et lui demande hargneusement :

— Combien de jours y a-t-il dans l'année ?

— S-s-sept ! balbutie petit Jean.

Quand les rires se furent calmés, l'inspecteur continue :

— J'ai dit : dans une année, pas dans une semaine. Combien de jours dans une année ?

Petit Jean se lève, très sûr de lui, et récite :

— Lundi, mardi, mercredi, jeudi, vendredi, samedi, dimanche. S'il y en a d'autres, Monsieur, j'en ai jamais entendu parler.

Renseignement.

Deux ouvriers cassaient la croûte au bord de la route quand un passant leur demanda son chemin.

L'un des ouvriers le lui indiqua.

Quand le voyageur se fut éloigné, l'autre ouvrier dit :

— C'est drôle ! Moi-même je ne connais pas le chemin pour Canterbury.

— Moi non plus, répliqua celui qui avait donné le renseignement. Et depuis deux mois que je donne le même renseignement, je me demande souvent où ils peuvent tous arriver.

S.O.S.

Une ravissante jeune fille entre dans une pharmacie et demande à voir le propriétaire.

Le pharmacien arrive et demande ce qu'il peut faire pour elle.

La demoiselle rougit joliment, puis balbutie :

— Vous voudriez être assez gentil pour me lire cette lettre ? Elle est de mon fiancé et il est docteur...

NE PAS ÊTRE SOLDAT !

Il semble bien que nos populations ne montrèrent jamais un grand enthousiasme pour le métier des armes et la levée des soldats de milice fut toujours l'un des grands soucis des autorités locales de l'Ancien régime. Au cours de la Révolution, l'élan patriotique qui avait facilité l'enrôlement de nombreux volontaires tomba vite et pour faire face aux armées de « toute l'Europe » la Convention dut décréter la levée en masse. Théoriquement tous les Français en état de porter les armes étaient mis en état de réquisition permanente. Mais comme il était impossible d'équiper et d'armer à la fois un grand nombre d'hommes, on se borna, dans la pratique, à appeler d'abord les hommes non mariés, âgés de 18 à 25 ans, les autres devant l'être au fur et à mesure des besoins.

A toutes les époques, miliciens ou conscrits n'acceptèrent qu'à contre-cœur de quitter leur village et nombre d'entr'eux cherchèrent par la ruse, la fuite ou les protections à échapper à la redoutable corvée.

Lorsque, au cours de la Guerre de Trente Ans, Richelieu eut décidé, en 1635, de faire intervenir les armées françaises contre la Maison d'Autriche, une importante levée de miliciens fut jugée nécessaire ; le duc d'Épernon, gouverneur de la Guyenne fixa le contingent du « ressort » de Figeac à quatre cents hommes à réunir à Marciilhac.

« Taxés de bailler un soldat » les consuls et habitants du Bouyssou avaient « élu et nommé » le sieur Antoine Cayrouse. Requis « de vouloir accepter l'honneur de servir et obéir à ladite nomination, de prendre l'épée qu'on lui offre et exhibe et de se rendre en diligence et sous la conduite d'un consul au lieu de Marciilhac » et malgré l'offre « de lui payer présentement ce que les consuls de Fons ont baillé à chacun de leurs soldats déjà rendus à Marciilhac », malgré « le commandement de son père et de sa mère de prendre et d'accepter les armes pour le service de Sa Majesté », Antoine Cayrouse demanda « copie des pièces, prétendant que la nomination a été mal faite ».

Ce que les consuls prennent « pour refus ». Les huit livres et l'épée sont alors déposés entre les mains de Jean Cabridens, maréchal, lequel « promet les délivrer au soldat Cayrouse à toutes les heures qu'il les voudra recouvrer pour aller au service susdit ».

Notre bourgeois avait quatre fils respectivement âgés de 37, 35, 27 et 26 ans. La Patrie avait bien été déclarée en danger et à l'ombre du grand orbeau de la place publique plusieurs pauvres diables, domestiques ou brasseurs avaient été enrôlés comme « volontaires » ; un peu plus tard l'appel de 300.000 hommes et même la levée en masse avaient été décrétés, mais aucun des fils Pignères n'avait quitté le toit paternel.

Le vote de la loi du 19 fructidor an IV (5 septembre 1797) réglementant la conscription vint troubler cette tranquillité insolite : les deux fils cadets, non mariés, n'allèrent-ils pas être appelés dans un délai plus ou moins rapproché ? En toute hâte, on chercha dans des mariages la planche de salut qui permettrait aux deux jeunes gens de rester au village.

Le 17 mars 1797, Etienne, leur aîné avait épousé une jeune fille, Anne Courdesse dont les parents habitaient la commune voisine ; c'est dans la même famille que les cadets iront chercher une assurance contre la réquisition.

Le plus jeune d'abord, parce que sans doute le plus exposé à l'appel. Jean, deuxième né, âgé de 26 ans, épousait, le 29 octobre, une tante de sa belle-sœur, Catherine Courdesse, veuve d'un premier mari et âgée de 49 ans, et le 6 novembre, Pierre, le deuxième cadet, âgé de 27 ans, convolait à son tour avec Jeanne Courdesse, sœur d'Anne et nièce de Catherine.

L. SAINT-MARTY.

Lire la suite en deuxième page.

« L'éditeur. — Votre livre n'est pas mal, mais il faudrait remanier certains chapitres pour les mettre à la portée du premier imbécile venu. »

« L'auteur. — Quels sont les chapitres que vous ne comprenez pas ? »

« Un petit garçon poli. »

« Un petit garçon s'adressant à sa gouvernante : »

« Mademoiselle, pardonnez-moi de parler la bouche pleine, mais ma petite sœur vient de tomber dans l'étang. »

« L'auteur. — Vous voyez, il faut remanier certains chapitres pour les mettre à la portée du premier imbécile venu. »

« L'auteur. — Quels sont les chapitres que vous ne comprenez pas ? »

« Un petit garçon poli. »

« Un petit garçon s'adressant à sa gouvernante : »

« Mademoiselle, pardonnez-moi de parler la bouche pleine, mais ma petite sœur vient de tomber dans l'étang. »

« L'auteur. — Vous voyez, il faut remanier certains chapitres pour les mettre à la portée du premier imbécile venu. »

« L'auteur. — Quels sont les chapitres que vous ne comprenez pas ? »

« Un petit garçon poli. »

« Un petit garçon s'adressant à sa gouvernante : »

« Mademoiselle, pardonnez-moi de parler la bouche pleine, mais ma petite sœur vient de tomber dans l'étang. »

« L'auteur. — Vous voyez, il faut remanier certains chapitres pour les mettre à la portée du premier imbécile venu. »

« L'auteur. — Quels sont les chapitres que vous ne comprenez pas ? »

« Un petit garçon poli. »

« Un petit garçon s'adressant à sa gouvernante : »

« Mademoiselle, pardonnez-moi de parler la bouche pleine, mais ma petite sœur vient de tomber dans l'étang. »

« L'auteur. — Vous voyez, il faut remanier certains chapitres pour les mettre à la portée du premier imbécile venu. »

« L'auteur. — Quels sont les chapitres que vous ne comprenez pas ? »

« Un petit garçon poli. »

« Un petit garçon s'adressant à sa gouvernante : »

« Mademoiselle, pardonnez-moi de parler la bouche pleine, mais ma petite sœur vient de tomber dans l'étang. »

teau », le 5 décembre 1635, il leur aurait dénoncé la désertion des fugitifs et « pour la seule affection qu'il a à l'intérêt du service du roi, aurait sommé et commandé de sa part, lesdits consuls de se saisir promptement et sûrement de la personne desdits six soldats fugitifs et désertés et les lui conduire avec bonne garde dans les prisons audit Vaillac pour en poursuivre, faire faire punition exemplaire telle que de droit ».

Lesquels consuls « ont répondu humblement » qu'ils n'ont encore vu dans leur paroisse ni ailleurs « aucun desdits soldat fugitif, étant bien mariés de leur fuite pour l'intérêt du Roy et par conséquent dudit seigneur, mais, puisqu'il leur fait la faveur de les advertir, ils tascheront de les chercher et appréhender pour les conduire en ses dites prisons ».

Cent soixante ans plus tard, l'exemption accordée aux hommes mariés devait porter un certain nombre de jeunes gens à contracter mariage afin d'échapper à la conscription ; il y eut même dans ce but des mariages fictifs ou du moins déclarés plus tard comme tels : les registres de l'Etat civil d'une commune du canton de Lalbenque nous en fournissent un curieux exemple.

Là, vivait un petit bourgeois du nom de Pignères, appartenant avant la Révolution à « cette multitude ignorante de « praticiens » qui, au dire d'un Cahier de doléances, fomentent les procès, parfois même malgré leurs clients ». Ses ancêtres, vraisemblablement avaient été des premiers à venir recouvrer le lieu abandonné au cours de la guerre de Cent Ans et la famille jouissait du rare privilège de faire inhumer ses morts dans l'église de la paroisse. En 1793, Pignères s'était mis à la tête des violents et, chargé des fonctions municipales, il avait cru devoir mettre sa signature à la hauteur de ses opinions en l'encadrant, en long et en large, d'une profusion de signes maçonniques.

Notre bourgeois avait quatre fils respectivement âgés de 37, 35, 27 et 26 ans. La Patrie avait bien été déclarée en danger et à l'ombre du grand orbeau de la place publique plusieurs pauvres diables, domestiques ou brasseurs avaient été enrôlés comme « volontaires » ; un peu plus tard l'appel de 300.000 hommes et même la levée en masse avaient été décrétés, mais aucun des fils Pignères n'avait quitté le toit paternel.

Le vote de la loi du 19 fructidor an IV (5 septembre 1797) réglementant la conscription vint troubler cette tranquillité insolite : les deux fils cadets, non mariés, n'allèrent-ils pas être appelés dans un délai plus ou moins rapproché ? En toute hâte, on chercha dans des mariages la planche de salut qui permettrait aux deux jeunes gens de rester au village.

Le 17 mars 1797, Etienne, leur aîné avait épousé une jeune fille, Anne Courdesse dont les parents habitaient la commune voisine ; c'est dans la même famille que les cadets iront chercher une assurance contre la réquisition.

Le plus jeune d'abord, parce que sans doute le plus exposé à l'appel. Jean, deuxième né, âgé de 26 ans, épousait, le 29 octobre, une tante de sa belle-sœur, Catherine Courdesse, veuve d'un premier mari et âgée de 49 ans, et le 6 novembre, Pierre, le deuxième cadet, âgé de 27 ans, convolait à son tour avec Jeanne Courdesse, sœur d'Anne et nièce de Catherine.

L. SAINT-MARTY.

Lire la suite en deuxième page.

Chronique du Lot

NE PAS ÊTRE SOLDAT !

Suite de l'article de 1^{er} page

Les deux mariages furent célébrés à la mairie des époux, par devant Pignères, le père des futurs exerçant les fonctions d'agent de la commune. D'ailleurs ce singulier officier de l'état civil n'en était pas à une irrégularité près : dans les deux actes sont mentionnés comme seuls témoins des futurs deux de leurs frères respectifs — on opérât en famille — et dans le dernier, nulle mention des parents de la future.

Désormais, nos jeunes gens étaient assurés contre un appel intempestif... Nous ne savons ce qu'il advint du mariage de Jean, deuxième né, avec sa bonne vieille, quant à Pierre, le 20 avril 1932, il se présentera de nouveau à la mairie, en compagnie de Jeanne Courdesse, sa femme, pour demander à leur père et beau-père, maintenant revêtu du titre de « maire » de prononcer l'annulation du leur. Motif ? « par rapport que ladite Courdesse ne s'enregistra avec ledit Pierre Pignères, en l'an VI, que pour lui faire plaisir, afin qu'il ne fut pas pris par la conscription ; que leur enregistrement est de l'an VI, et que pour lors ladite Courdesse n'avait que seize ans, et qu'elle s'enregistra sans le consentement de Pierre Courdesse son père, lequel est sur le point de demander la dissolution dudit mariage comme s'étant fait sans son consentement ».

« Et, attendu que les époux n'ont jamais vécu ensemble, qu'ils ont vécu séparés l'un de l'autre, que pour vivre plus tranquilles, ils se sont tous les deux présentés et ils ont tous les deux demandé le divorce à haute voix », la dissolution de leur mariage est prononcée, avec convention expresse « de ne donner rien l'un l'autre pour indemnité ».

L. SAINT-MARTY.

Le "Journal du Lot" est en vente à PARIS

BAZAR D'ORSAY
13, rue du Bac, 7

VOTES DE NOS DEPUTES

Sur l'ensemble du projet de loi, sur les procédures de conciliation et d'arbitrage, les députés du Lot ont voté :

Pour : MM. de Monzié et Malvy.
Contre : M. René Besse.

La Chambre a adopté par 455 voix contre 130.

PALAIS des FÊTES

MERCREDI 9, JEUDI 10, SAMEDI 12
DIMANCHE 13 MARS (à 21 heures)
DIMANCHE (matinée à 15 heures)



Pépé le Moko figure parmi les meilleurs films français que l'on puisse voir actuellement. « Candido ».

Pépé le Moko est un des films les mieux joués que le cinéma français nous ait donné. « Le Petit Journal ».

Un film parfait. « Marianne ».

Un succès éclatant. « Paris-Midi ».

LA SEMAINE PROCHAINE
L'affaire Lafarge

CHAMBRE DE COMMERCE DU LOT

(Suite)

Camionnages ruraux. — (Rapport de M. Besombes). — Le rapporteur, après avoir fait un exposé du décret du 15 décembre 1937, qui définit le camionnage rural, rappelle les protestations des agriculteurs, des Chambres d'Agriculture et de diverses organisations agricoles au sujet de l'application de ce décret. Il signale ensuite un certain nombre de modifications qui pourraient y être apportées, notamment en ce qui concerne la capacité des véhicules, la définition de la commune rurale, le rayon de la zone de camionnage rural et la possibilité pour les transporteurs d'animaux vivants de prendre à leur bord les propriétaires de ces animaux.

Les conclusions du rapport de M. Besombes sont adoptées.

Contrôle sur les transports privés de marchandises. — (Rapport de M. Jarrige). — Le rapporteur s'attache à montrer les difficultés que soulève la tenue du carnet de bord institué par le décret du 31 décembre 1937.

Il propose pour le remplacer, la création :

1° d'une carte de couleur spéciale, portant les nom, prénoms, adresse et profession du propriétaire, l'indication du véhicule et la nature de la marchandise à transporter ;

2° d'un panneau fixé sur l'avant du véhicule, de même couleur que la carte délivrée et mentionnant le nom, la profession et l'adresse du propriétaire.

La Chambre se range à l'avis de M. Jarrige.

Comité de la VIII^e Région économique. — M. Delanis rend compte de la réunion du 24 janvier 1938 de ce Comité.

Il signale notamment que, à la suite de la suppression des pièces de 5 centimes, le Comité de la VIII^e Région a émis un vœu demandant la création d'une pièce de 15 centimes pour permettre de faire l'appoint.

M. Orliac intervient pour demander que le montant des ventes puisse être arrondi à 0 fr. 25 et 0 fr. 10 sans qu'il ne résulte pour le commerçant des difficultés avec le Comité de Surveillance des prix.

Après un échange de vues auquel prennent part de nombreux membres, l'Assemblée adopte le point de vue de M. Orliac.

Union nationale interprofessionnelle des fruits et primeurs. — M. Delanis donne connaissance à ses collègues, d'une communication par laquelle ce Groupement auquel appartient la Chambre de Commerce, fait part à ses adhérents de sa nouvelle organisation et de sa transformation en « Comité national de Standardisation ».

Bons hypothécaires pour le bâtiment. — M. Soupire fait part à l'Assemblée, d'un projet qui lui a été adressé par la Chambre Syndicale des Entrepreneurs du bâtiment de la Dordogne et relatif à la création de Bons hypothécaires destinés à favoriser la reprise dans l'industrie du bâtiment.

La Chambre prie M. Soupire de se tenir en relations avec ses collègues entrepreneurs de Périgueux et de lui faire connaître les suites données à ce projet qui paraît mériter de retenir l'attention.

Organisation patronale interprofessionnelle. — M. Orliac informe ses collègues qu'il a été pressenti pour provoquer une réunion des dirigeants des Syndicats professionnels patronaux en vue de la création d'un organisme interprofessionnel départemental.

Il demande à l'Assemblée si elle voit un inconvénient quelconque à ce que le Président de la Chambre de Commerce provoque une telle réunion. La réponse unanime est qu'il ne saurait y avoir d'inconvénient.

M. Orliac tient alors à préciser qu'il n'acceptera de faire éventuellement partie du nouveau Groupement que comme observateur, comme agent de liaison entre ce Groupement et la Chambre de Commerce. — Approbation.

P.T.T.

Mlle Meyniel, employée auxiliaire au bureau des P.T.T. de Figeac, est nommée à Bagnac.

Hôpitaux coloniaux

Dans la liste des candidats admis à concourir pour l'admission au stage d'assistant des hôpitaux coloniaux, nous relevons les noms de MM. le médecin-capitaine Bergougnon et du médecin-lieutenant Gillet, du 16^e tirailleurs sénégalais.

Cyclo-tourisme

Le Comité de propagande des Auberges de la Jeunesse du département du Cantal, Corrèze, Dordogne, Lot, organise pour le 20 mars, un rallye-cyclo-touriste, à Beaulieu-sur-Dordogne.

Un de moins !

Pas besoin de battre l'air. Effectivement, ces jours derniers, un groupe de 5 sangliers traversait la route de Cahors à Concois, au lieu dit Rossignol, lorsqu'arriva un camion qui heurta et écrasa un de ces pachydermes. Ce fut, on l'avouera, une bonne chasse.

ASSURANCES SOCIALES

Le Service régional des assurances sociales de Toulouse reçoit chaque jour plusieurs centaines de dossiers de maladie qui sont destinés aux caisses d'assurance maladie dont relèvent les assurés en cause. Certains de ces dossiers ne portent pas les mentions réglementaires, d'où des retards dans la transmission aux caisses et dans le paiement des prestations. Dans d'autres cas, l'identification des intéressés est absolument impossible et ceux-ci perdent alors leurs droits, toute feuille anonyme, même visée par le praticien, ne pouvant donner lieu au remboursement.

Il est, en conséquence, instamment recommandé aux assurés d'adresser leurs dossiers de maladie directement à la caisse à laquelle ils appartiennent, après avoir vérifié que tous les renseignements (nom, numéro matricule, domicile, etc) propres à permettre leur identification figurent bien sur les feuilles de maladie.

Les assurés sociaux qui ne connaissent pas leur caisse d'affiliation ont intérêt à demander au Service régional des Assurances sociales, 14, rue du Rempart St-Etienne, à Toulouse, de leur indiquer. Ils bénéficient, à cet effet, de la franchise postale.

LOTTERIE NATIONALE

Tirage de la 2^e Tranche

Le numéro 1.308.068 gagne 3.000.000 fr. Les quatre numéros suivants gagnent chacun 1.000.000 fr. : 1.214.690, 899.534, 980.928, 285.671.

Les six numéros suivants gagnent chacun 500.000 fr. : 1.176.452, 52.149, 79.720, 1.302.445, 51.210, 91.983.

Les numéros finissant par : 02.977 gagnent 120.000 fr. ; 07.239 gagnent 120.000 fr. ; 0.425 gagnent 50.000 fr. ; 306 gagnent 10.000 fr. ; 759 gagnent 5.000 fr. ; 03 gagnent 1.000 fr. ; 87 gagnent 500 fr.

Les numéros finissant par 4 sont remboursés à 120 fr.

Médaille militaire

La médaille militaire est décernée à M. Cessac, facteur des P.T.T., à Marminiac (Lot).

Poste aux Armées

Sont réintégré dans le service de la poste aux armées : M. Jean Astorg, rédacteur à Cahors, avec le grade de sous-chef de section de 1^{re} classe ; Gaston Cazassus, rédacteur à Cahors, avec le grade de sous-chef de section de 2^e classe.

Ecole incendiée

Un violent incendie a éclaté dans la maison d'école de la commune de Vidallac. Malgré les secours, l'immeuble a été complètement détruit. On ignore les causes du sinistre.

Incendie de bois

Samedi, un incendie s'est déclaré dans le Pech-de-La-Monte, à Laverantière. Le feu s'est étendu jusqu'au village de la Violle, commune de Dégagnac.

Les dégâts sont assez importants. On ignore les causes du sinistre. Une enquête est ouverte.

Plainte

Mme Angèle Sembel, propriétaire au Montal, a porté plainte pour injures et menaces de mort contre une voisine et sa fille.

Fermeture tardive

Pour fermeture tardive de son débit de boissons, procès-verbal a été dressé à M. Augié, débitant à Loupiac.

En défaut

M. O..., propriétaire, qui achetait du bétail pour le compte de tiers ne possédait pas la carte exigée de marchand de bestiaux. Procès-verbal lui a été dressé.

Déclaration d'association

L'« Officiel » publie la déclaration d'association suivante : « Société de chasse le Rallye de Cantegord ». But : destruction des sangliers. Siège social : Mairie de Nadillac (Lot).

Marché du travail

Voici la situation du marché du travail dans le département du Lot pendant la semaine du 21 au 26 février 1938 :

Nombre de placements locaux à demeure : 4 hommes, 3 femmes.

Interlocaux : 1 homme.

En extra : 1 homme.

Demandes d'emploi non satisfaites : 24 hommes, 6 femmes.

Offres d'emploi non satisfaites : 3 hommes, 1 femme.

« Le fonds municipal de chômage a secouru 23 hommes, 6 femmes. »

EDEN

MERCREDI, JEUDI, SAMEDI et DIMANCHE (à 20 heures 45)
DIMANCHE (matinée à 14 h. 45)

Le meilleur film de

TINO ROSSI

Naples au Baiser de Feu

avec Viviane ROMANCE, Mireille BALIN et Michel SIMON

LA SEMAINE PROCHAINE

Le plus beau film d'espionnage

Mademoiselle Docteur

avec Pierre FRESNAY, Pierre BLANCHARD, Louis JOUVEY, Jean-Louis BARRAULT, Viviane ROMANCE et Dita PARLO

CAHORS

La cambriole à Cahors

L'enquête sur les cambriolages commis à Cahors continue. Des inspecteurs de police sont venus de Toulouse et poursuivent les recherches, pour trouver enfin, le ou les auteurs des cambriolages qui depuis longtemps sont commis, impunément à Cahors.

Une remarque s'impose, au sujet de ces cambriolages : tous ou presque tous ont été commis chez des habitants assurés à la Société de police chargée de surveiller les immeubles pendant la nuit.

Comme on peut le constater, le moulin St-James qui est assuré à la dite Société de surveillance vient d'être cambriolé pour la 4^e fois.

Il faut espérer que les enquêtes auxquelles se livrent à cette heure, M. Caussidié, les inspecteurs de la brigade mobile de Toulouse parviendront à découvrir les... professionnels de ces vols qui se renouvellent trop souvent, et toujours aux mêmes heures, pendant la nuit.

Nécrologie

Nous avons appris avec regret, la mort de M. Antoine Cabanes, négociant à Cahors, décédé à l'âge de 67 ans.

M. Antoine Cabanes, bien connu dans notre ville, ne comptait que des sympathies.

Nous adressons à Mme veuve Antoine Cabanes, à M. Pierre Cabanes, inspecteur principal des Contributions Indirectes à Cahors et Mme Pierre Cabanes, M. et Mme Jules Cabanes, Mme veuve Jean Cabanes, Mme veuve Deltel, Mme et M. Anxieuse, à tous les parents, nos bien sincères condoléances.

Congrès des Commis du Trésor

Dimanche a eu lieu le Congrès des Commis du Trésor. 110 délégués venus des départements du Lot, Gers, Tarn-et-Garonne, Lot-et-Garonne étaient présents. M. Marçais, le sympathique fondé de pouvoirs de la Trésorerie du Lot, présidait.

Après le Congrès, un banquet a réuni, à midi, les congressistes à l'hôtel du Midi.

Naissance

Nous apprenons avec plaisir que M. et Mme Bourjard, les excellents professeurs de musique à Cahors, et directeur du Cercle musical du P.-O.-Midi viennent d'être les heureux papa et maman d'une mignonne fillette qui a été prénommée Claudine.

Nos compliments au papa et nos meilleurs vœux de bonne santé à la maman et au bébé.

Médaille d'honneur du travail

La médaille d'honneur des ouvriers et employés est décernée à M. Gannac, employé à la Société générale, à Cahors. Nos félicitations.

Cheminots retraités

Dimanche 13 mars, à 15 heures, aura lieu dans la salle du deuxième étage de l'Hôtel de Ville, la réunion des Cheminots retraités.

Accident du travail

M. Auguste Baron, menuisier chez M. Béliben, au cours de son travail, s'est blessé au pied droit avec une planche. 15 jours d'incapacité de travail.

Triste commerce

Une enquête est ouverte au sujet d'une affaire de traite de blanches, qui s'est produite à Cahors. Un individu, de passage à Cahors fit de pressantes propositions à une jeune bonne d'un hôtel-restaurant.

Au moment où on s'apprêtait à l'arrêter l'individu quitta Cahors en oubliant du reste, de payer sa note d'hôtel.

Au jeu de quilles

Dimanche, au cours d'une partie de quilles, Cours Vaxis, une querelle a éclaté entre deux joueurs, au cours de laquelle, l'un d'eux nommé Bouffé a frappé son adversaire, M. Capy, de coups de poing à la figure. Celui-ci a porté plainte.

Refus de s'arrêter

Les gendarmes de St-Géry se trouvaient sur la route nationale, au lieu Laromiguière, lorsqu'arriva une auto qui filait vers Cahors, mais sans éclairage arrière. Ils intimèrent au chauffeur l'ordre de s'arrêter. Mais celui-ci poursuivait sa route.

Toutefois les gendarmes ont relevé le numéro de l'auto et grâce aux phares d'une autre auto qui suivait. Procès-verbal a été dressé.

Accident

Le jeune Gabriel Latapie, au service de M. Navarro, à Issepts, s'est brûlé au pied gauche avec une solution chaude de sulfate de fer, en badigeonnant les pieds de vigne.

Arrestation

Le nommé Jean-Louis Pujol, recherché par le parquet de Béziers pour abus de confiance a été arrêté par la gendarmerie de Lalbenque.

Pujol qui est représentant de commerce, a été condamné en 1936, à 2 ans de prison pour trafic de carte d'identité. Il a été écroué à la prison de Cahors.

Vagabond

La gendarmerie d'Assier a mis en état d'arrestation le nommé Edgar Rivière, 42 ans, sans domicile fixe, pour vagabondage, mendicité, et défaut de carnet anthropométrique.

Rivière sort de prison, il y a 2 mois à peine et a déclaré avoir subi 42 condamnations pour divers délits. Il a été écroué à la prison.

TRIBUNAL CORRECTIONNEL

Refus de s'arrêter : Délit de fuite. — M. Bord, négociant en vin, ne s'est pas arrêté aux coups de sifflet d'un agent de service place des Mobiles. M. Bord affirme n'avoir pas entendu les coups de sifflet. 16 fr. d'amende avec sursis pour le délit et 5 fr. d'amende pour la contravention.

Infraction à la police sanitaire. — Laurent Lalbenque et Emile Delbos, marchands de bestiaux à Mauroux, sont poursuivis sous l'inculpation de non déclaration de fièvre aphteuse. L'affaire est ajournée pour supplément d'enquête.

M. Gauch, propriétaire à Promilhans, est poursuivi pour le même objet. L'affaire est également ajournée.

Banquet des classes 1910-1911-1912

Il est rappelé que le banquet annuel des classes 1910-1911 et 1912, aura lieu le samedi 12 courant, à 19 heures 30, au restaurant Dagès.

On se réunira pour l'apéritif, chez le camarade Laguarigue, rue Wilson.

Blessée par une vache

Mme Duthil, propriétaire à Pech-Gris (commune de Prayssac), voulant détacher une vache, cette dernière lui donna un coup de corne dans l'œil.

Mme Duthil a été transportée à l'hôpital de Cahors.

Heurté par une camionnette

Le jeune Pierre Guibert, 12 ans, a été heurté par une camionnette conduite par M. Bétaillé, charpentier à Lanzac. Relevé par des témoins de l'accident, le jeune enfant a reçu les soins du docteur Vizerie.

Un camion tombe dans un champ

Samedi, alors qu'on déchargeait, sur la route de Paycelles un camion chargé de bois, appartenant à M. Latapie, de Livernon, un autre camion arriva et ne put passer. M. Latapie appuya le camion contre le mur de soutènement de la route, mais tout à coup, le mur céda et le camion fut projeté dans un champ.

Heureusement, les ouvriers avaient pu sauter à temps. Il n'y a eu que des dégâts matériels.

Les Sports

Stade Cadurcien

Association. — Stade cadurcien (1) bat Etoile sportive briviste, par 5 buts à 0. Stade cadurcien (2) bat Etoile sportive briviste (2), par 2 buts à 1.

Deux rencontres amicales jouées au Stade Lucien-Desprats.

Les parties furent l'une et l'autre d'un vif intérêt.

Les équipiers seconds du Stade ont pris un bon galop d'entraînement ; leurs conditions physiques s'avèrent de meilleures, pour le championnat décisif.

Les juniors brivistes étaient d'une certaine valeur ; ils tinrent la dragée haute aux jeunes cadurciens ; mais ceux-ci particulièrement habiles dans leurs combinaisons réalisèrent avec beaucoup de précision.

Le grand match qui suivit fut une agréable surprise pour les accoutumés ; le « onze » stadiste se présentait dans une nouvelle formation. La qualité de jeu fourni fut de très bonne facture ; les éléments composant la ligne d'attaque opérèrent de brillante façon.

Demis et arrières s'acquittèrent comme à l'ordinaire de leur besogne. En d'autre circonstance, le score eut été moins net, s'il n'y avait eu dans l'action des attaquants stadistes, ce mordant qui fut très apprécié du public. Depuis bien longtemps le Stade ne s'était présenté dans un si beau jour.

Toutes les lignes donnèrent le meilleur d'elles-mêmes ; le net ascendant pris sur une équipe dont la réputation est justifiée en est un gage certain.

A signaler à Cahors un match nul réalisé par l'équipe troisième du Stade.

A FIGEAC.

Match de Football-Association. — Dimanche 27 février, le R.C. figeacois recevait sur le terrain de Londeu, la « Sélection » Reyrevignes-Issepts, qui vient de battre Labastide-Murat, par 1 but à 0. Nos « Verts et Noirs », l'emportèrent par le score flateur de 6 buts à 1.

Sur un long service du demi-centre, Sagnes, l'ailier gauche, qui s'est rabattu sur le centre, bat Furbyre ; il y a deux minutes que l'on joue. Le « Racing » est un instant démolé, par ce but si soudain et pendant un quart d'heure le jeu se cantonne au centre du terrain. Soudain Hammersmidt fonce au but, dribble tous ses adversaires, et marque imparablement. A partir de ce moment Figeac va faire montre d'une grande supériorité et à la 40^e minute Ringeval bat le goal adverse d'un magnifique « ras de terre », malgré une énergique intervention de Sagnes.

Pendant les 45 minutes du second « time », Figeac va dominer constamment et les avants qui aujourd'hui pratiquent un très beau jeu de passes, trompent par 4 fois la défense adverse. Les buts furent marqués, par Guiral, Hammersmidt, Senet, et Ringeval : chacun 1.

L'intérêt de la partie qui fut assez vif en 1^{er} mi-temps, faiblit au cours de la seconde mi-temps à cause de la nette supériorité des nôtres. A « Issepts-Reyrevignes » citons les arrières, le demi-centre et l'avant-centre. A Figeac la défense n'eut rien à faire. Les demis Rouvet, Albouy et Montet furent très bons, en attaque comme en défense. La ligne d'avants, excel-

lente, pratiqua un très beau jeu d'équipe. Arbitrage impartial et large de Bessières.

L'équipe 2 du « Racing » affrontait en lever de rideau l'athlétique formation de Boussac. Après une partie jouée dans le meilleur esprit, les poulaillers de Rival l'emportèrent, par 1 but à 0. Le but fut marqué par Teissédou en 2^e mi-temps. Citons à Boussac, les frères Rigouste et l'avant-centre, A Figeac, félicitons l'entraîneur de l'équipe, Très bon arbitrage d'Hammersmidt.

A PARIS

Voyageurs, Touristes Compatriotes

descendez à l'hôtel MALHER

5, rue Malher, 5 (rue de Rivoli)

Métro : Saint-Paul

PARIS (3^e)

TOUT LE DERNIER CONFORT

SALLES DE BAINS

RECOMMANDÉ AUX FAMILLES

CHAMBRES A UN LIT

de 15 à 24 francs par jour

FLOIRAC

(Originaire du Lot) Téléphone ARCHIVES 60-92

Propriétaire

Hôtel recommandé par le

Journal du Lot

Arrondissement de Cahors

Castelnau-Montriat

Concours agricoles de 1938. — Le

Comice agricole du canton de Castelnau-Montriat, figurant au nombre de ceux qui ont été désignés pour tenir un concours agricole en 1938, son bureau, dans sa réunion du 20 février, a pris la décision d'organiser un concours de bovins et d'ovins, et une exposition-concours de chasses, autres raisins de table, fruits et primeurs.

Ces concours, qui se tiendront à Castelnau, le dimanche 18 septembre, comporteront 4.500 francs de prix environ.

Les subventions nécessaires au paiement de ces prix seront versées au Comice par la commission consultative de l'Agriculture du Lot, par le Ministre de l'Agriculture, le Syndicat des producteurs et expéditeurs de fruits du haut et bas Quercy et par les maires des communes du canton.

Les membres des jurys seront choisis par M. le directeur des Services agricoles du Lot et ils seront tous pris en dehors du canton de Castelnau-Montriat.

Les programmes de ces concours, seront publiés au moment voulu.

